

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AY
LUNDI 16 JANVIER 2023**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 16 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie annexe, à 20h45, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Eric DODET, Carl LEQUERTIER, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU, Sébastien GALERON

En exercice : 21
Présents : 18
Votants : 21

Excusés :

Valérie LABOUACHRA, Raymond DOUARE, Christine ADRIAN

Pouvoirs :

Valérie LABOUACHRA..... à Joël GIRARD
Raymond DOUARE..... à Eric DODET
Christine ADRIAN..... à Marie-Françoise QUERE

Secrétaire auxiliaire : Marceau LE DREF

Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 12 décembre 2023

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 décembre 2023 n'a pas été transmis aux élus dans un délai suffisant pour permettre son examen. Son approbation est reportée à la réunion du Conseil Municipal du 30 janvier 2023.

N° 2023-001

FINANCES – Reconduction des crédits d'investissement Budget principal – Approbation et autorisation à signer

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et en particulier son article L.1612-1

Vu la délibération n°2022-018 du Conseil Municipal du 11 avril 2022 relative au budget primitif 2022

Considérant que le budget communal pour l'année 2023 sera voté au mois d'avril prochain

Considérant que pour assurer la continuité de l'activité municipale, il convient de solliciter l'autorisation de l'organe délibérant pour que l'exécutif de la collectivité puisse, avant le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits lors de l'exercice précédent.

Considérant que les dépenses d'investissements seront votées par chapitre et plus par opérations.

Considérant que les dépenses afférentes au remboursement des emprunts peuvent être de droit mandatées par l'exécutif communal.

Considérant que les crédits de fonctionnement peuvent, quant à eux, être engagés, liquidés, mandatés par l'exécutif municipal sans délibération, dans la limite des crédits votés pour l'exercice antérieur.

Considérant que le montant total inscrit sur le budget investissement 2022 (hors dépenses afférentes au remboursement de la dette) par opération s'élève à 2 152 978,72€

Considérant que le quart des crédits inscrits pour 2022 s'élève donc à la somme de 538 244,71€ ;

Compte	Libellé	Opérations (non reconduites en	Crédits ouverts en	Seuil légal du C.G.C.T	Autorisation spéciale
---------------	----------------	---------------------------------------	---------------------------	-------------------------------	------------------------------

		2023)	2022 (pour mémoire) BP + DM	(25% des crédits ouverts 22)	2023
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles			225 214,01 €	56 303,50 €	56 303,50 €
202	<i>Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre</i>	69 - Plan Local d'Urbanisme	916,00 €	229,00 €	229,00 €
2031	<i>Frais d'études</i>	16 - Salles des fêtes	2 940,00 €	735,00 €	735,00 €
		81 - Centre multi accueil les Oursons	29 428,65 €	7 357,16 €	7 357,16 €
		122 - Pistes cyclables	7 452,00 €	1 863,00 €	1 863,00 €
		14 - Travaux voirie	9 000,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €
		123 - Pôle santé	149 352,00 €	37 338,00 €	37 338,00 €
		126 - Bords de Loire	2 475,00 €	618,75 €	618,75 €
		03 - mise en sécurité	366,00 €	91,50 €	91,50 €
2033	<i>Frais d'insertion</i>	81 - Centre multi accueil les Oursons	864,00 €	216,00 €	216,00 €
		14 - Travaux voirie	864,00 €	216,00 €	216,00 €
		123 - Pôle santé	3 268,00 €	817,00 €	817,00 €
2051	<i>Concessions et droits assimilés</i>	92 - Matériel informatique	18 288,36 €	4 572,09 €	4 572,09 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles			1 089 674,39 €	272 418,63 €	272 418,63 €
2111	<i>Terrains nus</i>	34 - Achats de terrains	54 000,00 €	13 500,00 €	13 500,00 €
		19 - Agrandissement groupe scolaire François Rabelais	21 981,84 €	5 495,46 €	5 495,46 €
2128	<i>Autres aménagement de terrains</i>	128 - Agencement espaces verts parking gare	2 998,92 €	749,73 €	749,73 €
		116 - Réaménagement et sécurisation d'un complexe sportif	2 656,80 €	664,20 €	664,20 €
		114 - Aires de jeux	104 324,40	26 081,10	26 081,10 €

			€	€	
		81 - Centre multi accueil les Oursons	4 500,00 €	1 125,00 €	1 125,00 €
2135	Instal. Gen., agencements, aménagements des const.	16 - Salles des fêtes	3 960,38 €	990,10 €	990,10 €
		29 - Aménagement équip sportis	41 851,24 €	10 462,81 €	10 462,81 €
2138	Autres constructions	120 - Chenil	1 160,63 €	290,16 €	290,16 €
2152	Installations de voirie	15 - Signalisation de voirie	11 847,94 €	2 961,99 €	2 961,99 €
		122 - Pistes cyclables	204 031,18 €	51 007,80 €	51 007,80 €
		14 - Travaux voirie	294 168,80 €	73 542,20 €	73 542,20 €
		123 - Pôle santé	213 840,12 €	53 460,03 €	53 460,03 €
21538	Autres réseaux	117 - Téléphonie	1 794,37 €	448,59 €	448,59 €
21571	Matériel roulant - Voirie	25 - Véhicule	3 000,00 €	750,00 €	750,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	51 - Matériel	4 300,00 €	1 075,00 €	1 075,00 €
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	56 - Bibliothèque	1 209,65 €	302,41 €	302,41 €
		16 - Salles des fêtes	2 697,98 €	674,50 €	674,50 €
2182	Matériel de transport	25 - Véhicule	10 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	02 - matériel informatique	1 131,60 €	282,90 €	282,90 €
		117 - Téléphonie	250,00 €	62,50 €	62,50 €
		92 - Matériel informatique	19 711,64 €	4 927,91 €	4 927,91 €
2184	Mobilier	29 - Aménagement équip sportifs	-17 044,80 €	-4 261,20 €	-4 261,20 €
		81 - Centre multi accueil les Oursons	40 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
		26 - Matériel école	8 526,03 €	2 131,51 €	2 131,51 €

		56 - Bibliothèque	1 494,30 €	373,58 €	373,58 €
		28 - Mobilier bâtiments communaux	9 300,00 €	2 325,00 €	2 325,00 €
2188	Autres	26 - Matériel école	3 810,34 €	952,59 €	952,59 €
		51 - Matériel	35 573,03 €	8 893,26 €	8 893,26 €
		78 - Vidéosurveillance	2 598,00 €	649,50 €	649,50 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours			724 996,32 €	181 249,08 €	181 249,08 €
2312	Agencements et aménagement de terrains	116 - Réaménagement et sécurisation d'un complexe sportif	6 885,89 €	1 721,47 €	1 721,47 €
2313	Installations, matériel et outillage techniques	81 - Centre multi accueil les Oursons	718 110,43 €	179 527,61 €	179 527,61 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées			113 094,00 €	28 273,50 €	28 273,50 €

Total des crédits reportés	538 244,71 €
-----------------------------------	---------------------

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal

D'AUTORISER M. le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2022 (hors dépenses afférentes au remboursement de la dette), soit la somme de 538 244,71€ ;

DAUTORISER M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

N° 2023-002

FINANCES- Budget principal- Décision modificative

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°2022-18 du Conseil Municipal du 11 avril 2022 relative au budget primitif 2022

Le projet de décision modificative s'équilibre comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT	- 21 307,00€	21 307,00€	0,00€	0,00€
FONCTIONNEMENT	-12 500,00€	12 500,00€	0,00€	0,00€
TOTAL GENERAL	0,00€		0,00€	

Les montants sont exprimés en €TTC

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632-020 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111-020 : Rémunération principale	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111-020 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	12 500,00 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-1641-020 : Emprunts en euros	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-202-69-020 : Plan Local Urbanisme	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2111-34-020 : Achats de terrains	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-122-020 : PISTES CYCLABLES	807,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-51-020 : materiel	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-26-020 : Matériel école	0,00 €	807,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 307,00 €	3 307,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	21 307,00 €	21 307,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal

D'ADOPTER la décision modificative du budget principal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

N° 2023-003

FINANCES – Demande de subvention au titre du « Fonds Vert » pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires – Projet de géothermie du groupe scolaire et de la salle des fêtes

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu l'article 131 de la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023

Vu le guide du « Fonds vert » à l'intention des décideurs locaux de janvier 2023

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement

Monsieur le Maire expose le projet de géothermie du groupe scolaire et de la salle des fêtes dont le coût est estimé, sur la base de devis, à 324 602€ H.T soit 389 522,4€ T.T.C

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet est éligible au « Fonds vert » pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires en s'inscrivant dans l'Axe 1 de renforcement de la performance environnementale dans les territoires

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal

D'ADOPTER le projet de géothermie du groupe scolaire et de la salle des fêtes pour un montant estimatif de 389 522,40€ T.T.C ;

D'ADOPTER le plan de financement ci-dessous ;

Dépenses	H.T	T.T.C	Recettes	H.T
Etude de faisabilité	7 590,00€	9 108,00€	ADEME pour la partie « Etude de faisabilité »	4 554,00€
Maitrise d'oeuvre	31 749,00€	38 098,80€	ADEME + Région COT ENR pour la partie travaux	128 368,00€
Travaux	285 263,00€	342 315,60€	FEDER	57 052,60€
			Fonds Vert	42 789,45€
			Autofinancement	91 837,95€
Total	324 602,00€	389 522,40€	Total	324 602,00€

DE SOLLICITER une subvention de 42 789,45€ € H.T au titre du « Fonds vert ».

DE CHARGER Monsieur le Maire de toutes les formalités correspondantes

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

N° 2023-004

FINANCES – Demande de subvention au titre du « Fonds Vert » pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires – Projet de géothermie de la Maison de santé pluridisciplinaire

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu l'article 131 de la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023

Vu le guide du « Fonds vert » à l'intention des décideurs locaux de janvier 2023

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement

Monsieur le Maire expose le projet de géothermie de la Maison de santé pluridisciplinaire dont le coût est estimé, sur la base de devis, à 118 018€ H.T soit 141 621,60€ T.T.C

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet est éligible au « Fonds vert » pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires en s'inscrivant dans l'Axe 1 de renforcement de la performance environnementale dans les territoires

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal

D'ADOPTER le projet de géothermie du groupe scolaire et de la salle des fêtes pour un montant estimatif de 141 621,60€ T.T.C ;

D'ADOPTER le plan de financement ci-dessous ;

Dépenses	H.T	T.T.C	Recettes	H.T
Etude de faisabilité	3 410,00€	4 092,00€	ADEME pour la partie « Etude de faisabilité »	2 046,00€
Maitrise d'oeuvre	17 457,00€	20 948,40€	ADEME + Région COT ENR pour la partie travaux	43 718,00€
Travaux	97 151,00€	116 581,20€	FEDER	19 430,00€
			Fonds Vert	14 573,00€
			Autofinancement	38 254,95€
Total	118 018,00€	141 621,60€	Total	118 018,00€

DE SOLLICITER une subvention de 14 573,00€ H.T au titre du « Fonds vert ».

DE CHARGER Monsieur le Maire de toutes les formalités correspondantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

N° 2023-005

FINANCES – Demande de subvention au titre du « Fonds Vert » pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires – Projet de rénovation thermique du groupe Chabassol

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu l'article 131 de la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023

Vu le guide du « Fonds vert » à l'intention des décideurs locaux de janvier 2023

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation thermique du groupe Chabassol dont le coût est estimé à 401 485,87€ H.T, soit 481 783,04€ T.T.C

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet est éligible au « Fonds vert » pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires en s'inscrivant dans l'Axe 1 de renforcement de la performance environnementale dans les territoires

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal

D'ADOPTER le projet de rénovation thermique du groupe Chabassol pour un montant de 481 783,04 T.T.C

D'ADOPTER le plan de financement ci-dessous ;

Dépenses	H.T	T.T.C	Recettes	H.T
Maitrise d'œuvre	40 000,00€	48 000,00€	DETR/DSIL	140 520,05€
Travaux	361 485,87€	433 783,04€	Région - CRST - Pays Loire Beauce	160 594,35€
			Fonds Vert	20 074,29€
			Autofinancement	80 297,17€
Total	401 485,87€	481 783,04€	Total	401 485,87€

DE SOLLICITER une subvention au titre du fonds vert au meilleur taux éligible

DE CHARGER Monsieur le Maire de toutes les formalités

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

N° 2023-006

**FINANCES – Demande de subvention au titre de la
DETR/DSIL – Projet de rénovation de la couverture du
groupe scolaire**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et en particulier les articles L.2334-32 à L.2334-42

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation de la couverture du Groupe Scolaire, dont le coût est estimé, sur la base de devis à 250 000,00 € H.T soit 300 000,00 € T.T.C

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet est éligible à la DETR/DSIL, en s'inscrivant dans la catégorie « Rénovation de bâtiments publics – écoles.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal

D'ADOPTER le projet de rénovation de la couverture du Groupe Scolaire pour un montant estimatif de 300 000,00 € T.T.C ;

D'ADOPTER le plan de financement ci-dessous ;

Dépenses	H.T	T.T.C	Recettes	H.T
Travaux	250 000,00€	300 000,00€	DETR/DSIL	87 500,00€
			Département	112 500,00€
			Autofinancement	50 000,00€
Total	250 000,00€	300 000,00€	Total	250 000,00€

DE SOLLICITER une subvention de 87 500,00 € H.T au titre du DSIL/DETR 2023

DE CHARGER Monsieur le Maire de toutes les formalités correspondantes

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

N° 2023-007

**FINANCES – Demande de subvention au titre du Volet 3
AAP – Projet de rénovation de la couverture du groupe
scolaire**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement

Vu la délibération n°E01 du Conseil Départemental du 20 octobre 2022 relative au lancement des dispositifs du volet 3 valant pour l'année 2023 et répartition des montants plafonds des enveloppes cantonales des volets 3

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation de la couverture du groupe scolaire dont le coût est estimé, sur la base de devis, à 250 000€ H.T soit 300 000€ T.T.C

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet est éligible au volet 3 de la mobilisation du Département en faveur des territoires en particulier au titre de l'enveloppe destinée aux projets d'intérêt communal

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal,

D'ADOPTER le projet de rénovation thermique du Groupe Scolaire pour un montant estimatif de 300 000,00 € T.T.C ;

D'ADOPTER le plan de financement ci-dessous ;

Dépenses	H.T	T.T.C	Recettes	H.T
Travaux	250 000,00€	300 000,00€	DETR/DSIL	87 500,00€
			Département	112 500,00€
			Autofinancement	50 000,00€
Total	250 000,00€	300 000,00€	Total	250 000,00€

DE SOLLICITER une subvention de 112 500,00 € H.T au titre du Volet 3 de l'Appel à projet du Conseil Départemental

DE CHARGER Monsieur le Maire de toutes les formalités correspondantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

N° 2023-008

**FINANCES – Reconduction des crédits d'investissement
Budget eau potable – Approbation et autorisation à
signer**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et en particulier son article L.1612-1

Vu la délibération n°2022-018 du Conseil Municipal du 11 avril 2022 relative au budget primitif 2022

Considérant que le budget eaux pour l'année 2023 sera voté au mois d'avril prochain

Considérant que pour assurer la continuité de l'activité municipale, il convient de solliciter l'autorisation de l'organe délibérant pour que l'exécutif de la collectivité puisse, avant le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits lors de l'exercice précédent.

Considérant que les dépenses d'investissements seront votées par chapitre et plus par opérations.

Considérant que les dépenses afférentes au remboursement des emprunts peuvent être de droit mandatées par l'exécutif communal.

Considérant que les crédits de fonctionnement peuvent, quant à eux, être engagés, liquidés, mandatés par l'exécutif municipal sans délibération, dans la limite des crédits votés pour l'exercice antérieur.

Considérant que le montant total inscrit sur le budget investissement 2022 (hors dépenses afférentes au remboursement de la dette) par opération s'élève à 1 232 660,00€

Considérant que le quart des crédits inscrits pour 2022 s'élève donc à la somme de 308 165,00€ ;

Compte	Libellé	Opérations (non reconduites en 2023)	Crédits ouverts en 2022 (pour mémoire)	Seuil légal du C.G.C.T (25% des crédits ouverts 22)	Autorisation spéciale 2023
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles			83 460,00 €	20 865,00 €	20 865,00 €
203	Frais d'études	20 - Château d'eau	83 460,00 €	20 865,00 €	20 865,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles			8 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
2156	Matériel d'exploitation	12 - Sécurité poteaux incendie	8 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours			1 141 200,00 €	285 300,00 €	285 300,00 €
2313	Installations, matériel et outillage techniques	20 - Château d'eau	1 141 200,00 €	285 300,00 €	285 300,00 €

Total des crédits reportés	308 165,00 €
-----------------------------------	---------------------

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal

D'AUTORISER M. le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2022 du budget de l'eau (hors dépenses afférentes au remboursement de la dette), soit la somme de 308 165,00€ ;

D'AUTORISER M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

<p>Questions diverses</p>

M. FOULON énonce le calendrier des événements à venir.

M. GIRARD signale que l'association agylienne de cyclotourisme a tenu une Assemblée générale le 19 décembre 2022 et que lors de cette instance, la dissolution de l'association a été prononcée. Il a convié le Président à une réunion de la commission des sports pour trouver une solution alternative.

Mme BRESSON salue le succès de la diffusion du film « Simone » lors de la séance de cinéma du 7 janvier 2023. Elle annonce également l'organisation d'une foire aux livres par Famille rurale le 18 février 2023.

M. GALERON signale des dysfonctionnements dans la distribution de l'information municipale dans les boîtes aux lettres.

M. FOURNIER informe de nombreux signalement d'excès de vitesse à la sortie de la rue Jean Bouguereau. M. le Maire sollicite le conseil et les propositions de la commission de sécurité routière afin de trouver des solutions et de prendre des décisions par arrêté.

M. BOCQUET signale la détérioration du feu rouge situé dans la rue de la Bretagne et la présence de végétaux qui nuisent à la visibilité des usagers de la voirie.

M. LEQUERTIER annonce le bon déroulement de l'opération pièces jaunes et le prochain rendez-vous sur la question des logements sociaux.

Mme QUERE annonce le ralentissement des travaux de la nouvelle crèche les Oursons.

M. le Maire informe de la signature des devis pour PanneauPocket et l'avancement du travail mené sur le site internet.

Fin de séance à 22h10.